

Secrétariat Général

Tél : 05 36 25 73 38
Mél : sgia.82@ac-toulouse.fr
Adresse : 436 rue E. Forestié, 82000 Montauban

Montauban, le 28 mars 2025

Monsieur,

Par courrier en date du 7 février 2025 vous attirez mon attention sur les modalités de prise en compte des élèves dans les effectifs des écoles.

Aussi je vous précise à nouveau les éléments qui vous ont été apportés lors des instances du mois de février.

Ces élèves sont bien inscrits dans les classes de référence dans ONDE et comptabilisés dans les effectifs ainsi que le prévoit l'article L351-1 du code de l'éducation.

Dans les documents qui vous sont transmis dans le cadre des instances (CSA et CDEN) les effectifs d'ULIS sont précisés en toute transparence et seule la division permettant d'aboutir au E/C est effectuée sur les élèves hors ULIS. Dans toute décision d'ouverture ou de fermeture de classe les élèves d'ULIS sont naturellement pris en compte et m'amènent à une attention particulière pour les écoles accueillant ce type de dispositif allant au-delà des effectifs annoncés dans les documents préparatoires.

Toutefois afin de permettre une visibilité simplifiée du document je ne vois pas d'objection à ce que les prochains documents précisent également pour les écoles concernées les moyennes d'élèves par classe incluant les élèves relevant d'ULIS.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur académique des services
de l'Education nationale de Tarn-et-Garonne
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne

Cyril LE NORMAND



M. Bekhdadi
Secrétaire départemental du SNUDI FO
SNUDI 82 FO FNEC FP
72 Avenue Léon Gambetta
BP 404
82004 Montauban Cedex